

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1666/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 75-1666/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

23 août 1975

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro

10 septembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Guyomard Yannic est autorisé à exploiter le commerce des boissons licence 1er classe A, gérance libre, Bar-Restaurant dancing «Les Tonnelles ». Ambouli à Djibouti.